



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Phillipon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Mise à jour 2018

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Les Lilas fonctionne les mercredis et vacances scolaires. Il dépend de la Maison Pour Tous Léo Lagrange de Pau.

Les Horaires des mercredis et vacances scolaires :

L'ALSH accueille les enfants de 7h30 à 18h30.

Les parents sont tenus de respecter les temps d'accueil pour l'arrivée et le départ de leur enfant pour favoriser le bon déroulement des activités prévues.

Horaires d'accueil des familles :

Arrivée le matin : de 7h30 à 9h20 (ou plus tôt si sortie du groupe)

Départ le matin : de 11h30 à 12h

Arrivée en fin de matinée : de 11h30 à 11h50

Repas : 11h45/12h-13h repas

Arrivée/Départ en début d'après-midi : de 13h10 à 14h

Départ en fin d'après-midi : 17h - 18h30.

Ces horaires peuvent être modifiées en cas de sortie : l'équipe préviendra enfants et parents en amont. En cas de pique-nique, celui-ci doit être fourni par les parents le matin même.

Horaires des activités :

- de 9h30 à 11h30

- de 14h à 16h30 (temps de sieste pour les plus jeunes)

Le respect de ces horaires permet un meilleur fonctionnement des groupes.

Modalités d'inscription :

Dès le premier jour d'accueil de l'enfant, l'Accueil de Loisirs doit avoir un dossier complet et à jour. Ce dossier comprend :

- la fiche de renseignements complétée avec le plus grand soin, (dont éventuellement l'autorisation de photographe)
- la copie des vaccins
- une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- la copie de l'attestation Sécurité Sociale/carte Vitale
- la copie de la carte d'identité / passeport de l'enfant,



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Phillippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

- tout justificatif de prise en charge financière ou accordant une réduction de tarif (aide CCAS, Attestation Temps Libre CAF/MSA...)

La famille s'engage à signaler toute modification d'information (coordonnées, renouvellement d'assurance...) au plus vite à l'équipe.

En plus de ce dossier, les inscriptions se font à la demi-journée ou à la journée complète, avec ou sans le repas.

Ces inscriptions se font par écrit uniquement : mail, courrier, fiche d'inscription. En cas d'inscription par mail, une confirmation de la réservation sera faite par retour de mail.

En cas d'absence de l'enfant :

Si l'enfant est malade : les parents sont tenus de prévenir l'accueil de loisirs (téléphone ou mail), et doivent faire passer un certificat médical justifiant cette absence dans les 5 jours. Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, l'inscription initiale sera facturée.

Une absence pour un autre motif doit être anticipée et se fait obligatoirement par écrit (mail, courrier) au moins 3 jours ouvrés avant la date à annuler (exemple : mail envoyé le lundi pour annuler le jeudi ou jours suivants). En cas de motif sérieux imprévu : contacter l'équipe de direction.

En cas d'annulation 3 jours avant la date d'inscription (quelque soit le motif), le repas restera à la charge des parents, puisque la commande des repas se fait à l'avance.

L'arrivée et le départ de l'enfant :

L'adulte accompagne l'enfant dans les locaux : il signe le cahier des présences (1 cahier par groupe), puis accompagne l'enfant jusqu'à la salle d'activité/salle d'accueil. De même, lorsque l'enfant part, l'adulte qui vient le chercher se signale aux animateurs et signe le cahier. Des porte-manteaux sont mis à disposition pour chaque groupe pour y déposer les affaires de chacun.

Ces temps d'accueil sont des moments d'échange avec l'équipe (particularité de la journée, information à transmettre...).

Lors du départ, seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignements sont autorisées à quitter le centre avec l'enfant. En cas d'autorisation exceptionnelle, un écrit sera demandé aux parents (courrier/mail).

Les enfants de plus de 10 ans peuvent être autorisés à quitter seul nos locaux : si l'autorisation est complétée sur la fiche de renseignement, il faut impérativement indiquer l'heure de départ.

Si le départ seul est ponctuel, merci de noter sur le cahier d'appel cette information dans la case "observations".



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Phillippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

Un parent ne pourra pas venir chercher son enfant sur un lieu de sortie, sauf cas **exceptionnel** et avec l'accord de la direction.

Nous demandons aux parents de bien vouloir respecter les places de stationnement spécifiques : personnes handicapées et emplacements mini-bus.

Les retards :

L'accueil de loisirs ferme à 18h30. En cas de retard **exceptionnel**, les parents sont tenus d'appeler le centre, afin de permettre à l'équipe de s'organiser. Cet appel permet également de rassurer l'enfant.

En cas de retard non averti et si aucun responsable de l'enfant n'est joignable, l'accueil de loisirs est tenu de faire un signalement aux autorités compétentes..

En cas de retards répétés, la direction se réserve le droit de prendre des mesures.

L'état de santé de l'enfant :

L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité.

Si un enfant présente des symptômes en cours de journée, l'équipe contactera les parents au plus vite.

En cas d'allergie, de régime alimentaire, de handicap, ou toute situation de santé particulière, le dossier administratif de l'enfant doit en faire mention, et être tenu à jour en cas d'évolution. Un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place dans le cadre de l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou présentant des troubles de santé.

En cas d'accident, si l'état de santé de l'enfant le nécessite, la direction contacte les services d'urgence, puis la famille. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers les urgences du service hospitalier. Les frais occasionnés restent à la charge de la famille.

Les effets personnels :

L'Accueil de Loisirs ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de détérioration des objets personnels. Les téléphones, ou tout autre objet de valeur n'ont pas leur place au sein de l'accueil de loisirs.

Les signes d'appartenance religieuse n'ont pas vocation à être exposés au centre. Nous demandons aux enfants comme aux adultes présents dans la structure de respecter le caractère laïc de notre association,

Pour les enfants d'âge maternel, les parents sont priés d'apporter une tenue de rechange dans le sac de l'enfant, ainsi qu'un doudou pour les enfants en ayant besoin pour la sieste.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES LILAS
113 Avenue Phillippon - PAU
05 59 84 28 01 - leslilas@leolagrangepau.fr

Nous conseillons aux parents de marquer le nom de l'enfant sur ses rechanges ou casquette, manteaux...

Discipline :

Les enfants sont tenus de respecter les adultes ainsi que les autres enfants présents dans la structure ou rencontrés lors d'une activité ou d'une sortie. La même exigence est évidemment demandée aux encadrants.

Les parents seront informés le jour même par l'équipe d'animation et/ou de direction de tout incident arrivé dans la journée.

En cas de manquements répétés à la discipline, des mesures pourront être prises.

Facturation :

Une facture est établie mensuellement pour la famille. En cas de difficultés dans le règlement des factures, nous invitons les familles à prendre contact avec la direction.

La famille s'engage à solder sa facture dans un délai de 2 mois.

Le présent règlement est valable à compter du 1er février 2018, et sera révisable en fin d'année.